

## PCDR Motion

Au nom d'Ecolo, je voterai contre cette motion pour les raisons suivantes.

Primo, le texte le texte proposé n'est pas correct.

En effet, la motion demande « *de revoir la décision de bloquer la mise en œuvre des conventions de faisabilité et des convention-exécutions des PCDR en cours* ».

Or, il n'y a aucun moratoire sur les PCDR, juste une réflexion jusque septembre 2020 pour 11 projets sur plus de 103 PCDR. Les projets pour lesquels une convention a été signée seront bien traités et suivis dans les délais. Ils seront subsidiés dans les conditions annoncées pour autant que ces conditions de base soient respectées. Seulement 11 projets sont temporairement mis en « stand-by ». Ils sont situés dans les communes de Rouvroy, Braine-le-Château, Rouvroy, Tellin, Dour, Frameries, Tenneville, Lincenx, Fernelmont, Florenville et Gerpinnes.

Secundo, La Ministre Tellier a annoncé la publication d'une nouvelle circulaire relative au développement rural d'ici l'automne. Cette décision est nécessaire car les budgets sont limités. La Ministre n'approuvera pas de **NOUVEAUX** projets nécessitant un engagement financier. Sont concernés des fiche-projet de PCDR dont la convention-faisabilité ou la convention-exécution n'a pas encore été approuvée.

Les PCDR restent un instrument que la Ministre soutient. Elle compte faire que les projets répondent encore mieux à l'enjeu du développement durable.

Le budget annuel de 14 millions d'euros sera préservé pour les PCDR et donc dédié à la ruralité.

Les lignes de force de la réforme sont :

- Un cadre budgétaire maîtrisé afin d'assurer la pérennité de la politique de développement rural et de garantir le financement de tous les projets déjà initiés et à venir.
- L'équité pour les communes et pour les habitants.
- La notion de coût/bénéfice et de sobriété dans l'étude des projets.
- Le soutien à la participation citoyenne